

N°772

16 Nov. 2017
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Pour les cadres, pas de renoncement !

Lorsque les frimas de l'Automne s'installent, ils ne dessinent pas seulement des limbes autour des cortèges de manifestants dits « traditionnels », ils marquent surtout la réalité d'une continuité dans les attentes sociales insatisfaites. Nos collègues en charge de la responsabilité d'un service le rappellent à l'envi : c'est le moment où l'on est comptable d'une communauté de travail ou d'une sphère d'autonomie au bord de la rupture. Il n'y a rien dans ce constat qui ne laisse de place aux variations saisonnières ! En effet, alors que le processus de luttes contre les ordonnances Macron vient de marquer une nouvelle étape ce 16 novembre, la conflictualité dans les entreprises de notre secteur reste non seulement visible mais réinterroge les cadres sur leur perception de cet affrontement social.

Les exemples de grèves à La Poste à la distribution sont significatifs car ils placent l'encadrement de proximité dans une nécessité de dialogue sans réels moyens d'apporter du contenu. Pour les directions territoriales ou de métiers, laisser les cadres livrés à eux-mêmes devient la règle ! Et que dire des plans dits de « continuité de service » érigés en plans de communication et d'une logique économique désastreuse ? Les cadres « désignés volontaires » se retrouvent alors dans ces circonstances aux marges de la légalité et des règles les plus élémentaires de sécurité. La débauche de moyens utilisés dans ces exemples par La Poste ne peut qu'interroger lorsque l'on rappelle que les origines de ces conflits sont souvent liées à la difficulté des salariés à accomplir leurs missions au regard d'organisations qu'ils jugent déficientes.

Faire entendre une parole alternative, exiger la prise en compte de la part contributive des cadres, cela reste pour l'Union Fédérale des Cadres la première exigence si l'on ne veut pas se résigner à l'état social dans lequel nous enferment nos directions.



FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

Branche Poste

Encore du boulot

Le 16 octobre, la CGT a été reçue par La Poste dans le cadre de la commission de suivi de l'accord « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Cet accord, que nous avons signé en 2015, contenait quelques avancées significatives. Pour autant, des combats restent encore à mener ! Le stéréotype de « la femme secrétaire et l'homme dirigeant » a la vie dure !

Alors, ne lâchons rien, continuons à exiger la mise en place d'une éducation non sexiste et à défendre nos propositions : l'absentéisme ne doit plus être un frein à la promotion, les mentalités doivent s'attacher à la compétence et non à la rentabilité, la mixité des postes doit être renforcée, les enquêtes pour harcèlement doivent être menées par un cabinet extérieur...

La Poste brade

La CGT vient d'écrire au Président de La Poste et au Ministre de l'Economie et des Finances, au sujet du projet de cession des activités de distribution de la presse de Neopress Direct, filiale de Viapost, elle-même filiale du Groupe La Poste, à la Société Belge PPP (SPRL).

Ce projet vient d'être annoncé au CE de Néopress, sans que le Comité de Dialogue Social Stratégique Groupe, ni le Conseil d'Administration n'en aient été informés.

La CGT s'oppose fermement à tous transferts d'activités de missions de service public en dehors du Groupe La Poste. Elle exige que la distribution de la presse soit assurée 6 jours sur 7 par La Poste maison mère pour qu'elle joue le rôle d'opérateur public de la distribution des titres imprimés d'information générale et politique.

Branche Télécoms

Des élections Orangées

Les élections professionnelles à Orange se sont tenues du 7 au 9 novembre dernier, il s'agissait d'élire à la fois les représentants des salariés du groupe Orange au Conseil d'Administration et les représentants des salariés dans les CE et en DP. Avec 8708 voix sur 47718 inscrits et 30263 exprimés dans le collège non cadre, la CGT est largement en tête et obtient un élu au Conseil d'Administration, le second siège est attribué à Sud.

Pour ce qui concerne le collège cadre un second tour est en cours.

Pour ce qui est des élections dans les CE, sur 88594 inscrits, tous collèges confondus, et 61011 exprimés, la participation s'élève à 72,30%, soit 1,31 point de moins qu'en 2014 mais avec aussi 9051 inscrits de moins.

Notons, tout de même que cette participation est différenciée d'un collège à l'autre car si les cadres se sont exprimés à 74,49%, et les agents de maîtrise à 74,25%, le collège employé n'a voté qu'à 62,76%.

Néanmoins cette participation, de bon niveau, fait mentir le patronat quant à la soit disant désaffection des salariés pour les organisations syndicales ! La CGT avec 10486 voix et 17,19% devient la 3^{ème} organisation syndicale chez Orange, la CGT remercie les salariés qui ont voté pour ses listes. Ces résultats sont à examiner par périmètre car ils sont très nettement différenciés d'un établissement à l'autre, d'un collège à l'autre en tenant compte notamment des collèges cadres que nous n'avons pas pu monter pour les DP faute de candidats. Pour les Délégués du personnel un second tour aura lieu sur certains périmètres les 21 et 22 novembre, nous appelons les personnels à voter CGT !

Sélection pour tous

Suite au constat de la rentrée 2017 (manque de places, tirage au sort et taux d'échec de 50% en Licence), le gouvernement a communiqué un « plan étudiant », oubliant la hausse démographique (+20% en 10 ans), l'objectif d'amener 80% d'une classe d'âge au bac et les restrictions budgétaires.

L'ambition du plan ? Gérer les flux de bacheliers ! Au lieu d'ouvrir des places en BTS, en IUT et dans les filières les plus demandées de Licence, de rénover les locaux, de créer des postes en lycée et en université, cette réforme universitaire limitera le choix des lycéens, ceux de lycée pro ou techno en particulier, en instaurant des « attendus », que les lycéens du Bac S et des lycées des villes les plus riches auront à coup sûr.

Les rapaces

L'ONG britannique Oxfam estime que la fraude fiscale « coûte chaque année 60 à 80 Mds d'€ à la France », soit l'équivalent du budget de l'Education nationale (68,4 milliards d'€ en 2017). Avec cet argent récupéré, l'Etat pourrait augmenter le budget consacré au Service Public de 20% tout en remboursant la dette représentant 13% de ses dépenses !

Ces montants sont dus à la France par les ménages ou les entreprises qui dissimulent 600 Mds d'€ à l'étranger dont la moitié par des particuliers.

Avec ces délinquants c'est l'acceptation de l'impôt devant la nation datant de la Révolution Française qui est bafoué. Pourtant, pour gagner ces sommes, ils ont été contents d'utiliser nos écoles et nos infrastructures !

Il est temps de leur faire rendre gorge !

Les vautours

Les « Paradise Papers » commencent à délivrer leurs informations sur la fraude fiscale mondiale organisée. Si c'est une pratique légale, elle est moralement indéfendable, et elle gangrène notre économie et notre société.

Des flux démesurés d'argent échappent à tout impôt de la part des riches et des multinationales, à l'heure où la pauvreté est galopante et il nous est demandé de nous serrer de plus en plus la ceinture.

Cette pratique organisée n'est pas une anomalie du système économique mondial, mais un élément de ce système. L'argent doit servir à l'homme et pas à une minorité de prédateurs. Une véritable volonté politique commune d'éradication de cette pratique est nécessaire, mais nous ne la voyons pas venir !

ICAN Nobelisé

Alors que la tension monte en Asie et que les propos belliqueux de Donald Trump font renaître le risque d'un conflit nucléaire, la remise du prix Nobel de la paix à Ican - campagne internationale pour abolir l'arme nucléaire - traduit l'aspiration des peuples à un monde de paix, de solidarité et de liberté, un monde délivré des armes de destruction massive.

Cette belle récompense qui encourage toutes les organisations qui, comme la CGT, partagent ce combat, est aussi un nouvel appel lancé à la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, a ratifier enfin le Traité international d'interdiction des armes nucléaires adopté le 7 juillet dernier à l'initiative de l'ONU par 122 pays.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Urgence pour l'hôpital

D'après la ministre de la Santé, qui tente de justifier 3 milliards d'€ d'économie sur les comptes de l'assurance maladie, « 30% des dépenses ne seraient pas pertinentes ».

àarmi les mesures phares, le développement de l'hospitalisation ambulatoire qui, d'ici 2022, devra concerner 7 patients sur 10.

La CGT demande, dans l'urgence, un moratoire sur les fermetures de lits et de services et la suppression de la taxe sur les salaires - représentant 4 milliards d'€, soit le coût de la suppression de l'ISF- qui permettrait de créer 80 000 emplois.

Oui Madame Buzyn, c'est bien la baisse des cotisations sociales et les cadeaux au patronat qui créent un déficit tout à fait artificiel, et la Sécurité sociale ne souffre pas de trop de dépenses mais de trop peu de recettes !

Le Clean Management

La réorganisation du travail s'accompagne d'un discours managérial : « réussir sa vie professionnelle c'est réussir sa vie tout court ». On voudrait nous faire croire que face à un modèle dominant, aucune alternative n'existe !

Il faut recouvrir le pouvoir d'agir sur le travail en permettant le plein exercice des qualifications de chacune et chacun, par, entre autres, l'élaboration collective des objectifs, une évaluation des résultats du collectif et de l'apport individuel et une rémunération fondée sur la qualification et les compétences.

Face au Lean Management, le prisme du travail éclaire sur les enjeux et les batailles à engager. Même si les nouveaux outils de communication et l'avènement de l'internet mobile sont instrumentalisés pour prolonger le lien de subordination, rien n'est écrit d'avance. Construisons des droits nouveaux !

Corvéables à merci

Depuis le 23 septembre, suite aux ordonnances Macron, un employeur peut modifier un élément essentiel du contrat de travail, comme la durée du temps de travail. Les grands perdants de cette mesure sont les cadres au forfait jours qui peuvent se voir, sans recourt possible, augmenter leur nombre de jours travaillés.

En cas de refus, le salarié pourra faire connaître son désaccord dans les 30 jours, ceci ne donnant pas lieu à un rejet de la modification, mais à une procédure de licenciement économique !

L'accord d'entreprise se substituera au contrat de travail signé entre le salarié et l'employeur. Ce sera aussi vrai pour la rémunération ou la mobilité géographique entre autres. Au diable l'accord du salarié, que du bonheur pour les patrons...

11h44

Le 3 novembre à 11h44, selon les chiffres de l'Union européenne, les femmes cesseront d'être payées. Elles gagnent un salaire horaire de 16% inférieur à celui des hommes.

Tous temps de travail confondus, ces inégalités de rémunération s'élèvent à 26%.

Pourtant, le gouvernement, avec les ordonnances travail, supprime la quasi-totalité des outils permettant de négocier sur l'égalité professionnelle :

- indicateurs sur les inégalités femmes/hommes,
- la négociation annuelle sur les salaires et sur l'égalité F/H pourra avoir lieu une fois tous les 4 ans,
- l'obligation de mettre en place une commission spécialisée sur l'égalité professionnelle dans les entreprises de plus de 300 salariés.